

Patronat, CFDT, CFTC et CGC ont signé un accord national interprofessionnel aux conséquences négatives très importantes pour les salarié-e-s. Le gouvernement s'est empressé d'afficher son soutien à ces nouveaux gains pour le patronat, à cette nouvelle régression sociale pour les travailleurs et les travailleuses.

Le patronat ne doit pas faire la loi !

NON à la régression sociale !

Avec cet accord, c'est "baisse des salaires et mobilité forcée, ou ... la porte"

L'accord institue la possibilité pour les employeurs de baisser les salaires "en cas de difficulté dans l'entreprise".

Avec cet accord, c'est "moins de plans sociaux, mais plus de licenciements"

Désormais, un accord syndical leur permettra d'être dispensés de "plan social" s'ils proposent un reclassement ... pour lequel aucune limite n'est fixée : à des centaines de kilomètres ? Dans un autre pays ? En cas de refus de cette mobilité forcée, ce sera le licenciement "pour motif personnel".

protection sociale dans son ensemble. Par ailleurs ni les étudiants, ni les chômeurs, ni les retraités ne sont pris en compte dans cet accord qui renforce une protection sociale à plusieurs vitesses.

C'est un mauvais coup pour les salarié-es, mais la partie n'est pas terminée !

Le 6 mars, le texte de l'accord est transposé en projet de loi, puis débattu au Parlement. Il reste donc quelques semaines pour que toutes les forces syndicales opposées à la casse du Code du travail s'unissent et bloquent les appétits patronaux. SUD santé sociaux et l'Union syndicale Solidaires agissent dans ce sens, dans les entreprises comme au plan national.

Construisons un front unitaire pour que le patronat ne fasse pas la loi !

Nous dénonçons cet accord signé par CFDT, CFTC, CGC et Patronat et refusons qu'il puisse être appliqué et réclamons qu'il ne soit pas transposé en projet de loi. Cet accord abaisse les conditions sociales de tous les concitoyens en permettant la baisse des salaires, en facilitant les licenciements, en imposant la mobilité, en précarisant l'emploi et les temps partiels, en favorisant la privatisation de la protection sociale !

Les accords de Wagram, c'est tout «BENEF» pour le MEDEF !

Exigeons des députés et sénateurs qu'ils ne transposent pas dans la loi la régression sociale.

Le mardi 5 mars, participons toutes et tous à la journée intersyndicale de grève et de manifestations à l'appel de CGT - FO - SUD Solidaires (un préavis de grève national est déposé)



Union syndicale
Solidaires

Avec cet accord, c'est "plus de flexibilité pour les salarié-es" ! ...

Et toujours plus de droits pour les patrons. L'accord prévoit un lissage du temps partiel sur l'année. Par exemple, une moyenne de 24 heures par semaine sera appréciée non pas hebdomadairement mais sur l'année.

Avec cet accord, c'est « toujours moins de C.D.I., toujours plus de C.D.D. » !

Les patrons ne paieront pas un centime de plus pour les CDD pour « remplacement de salarié-e absent-e », ni pour les CDD « saisonniers », les CDD les plus utilisés.

Les signataires de l'accord présentent la partie sur les complémentaires-santé comme une avancée, pourtant c'est tout le contraire:

Les employeurs auront la main pour choisir les organismes prestataires et favoriser des assurances privées qui voient ainsi s'ouvrir un marché juteux et accentuer la menace d'une privatisation de la-

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 25 février 2013